#### DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 05 AVRIL 2024

# **OBJET: MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE** COMMUNES

### DE 2024-018

Nombre de conseillers

En exercice: 60 Présents: 26

Ouorum: 31

Absents: 16

- dont ayant donné pouvoir : 18

Votants: 44

-dont « pour » : 42

-dont « contre » : 0 - Abstentions : 0

- Non-participations : 2

- Non votants: 0

Le vendredi 05 avril 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 25 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents:

ACOUAVIVA François

ALBERTINI COLONNA Nicolette

BRIGNOLE Jean

**BRUSCHINI** Pierre CASANOVA David

COGNETTI Vincent

COGNETTI TURCHINI Catherine

COSTA Jacques FERRARI Blaise

GERONIMI Pierre GIUDICELLI Jean

MORACCHINI Christian

NASICA Pierre **OLMETA Pierre**  ORSONI Pierre

PASQUALINI Jean Félix RENUCCI Franck

ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas SARGENTINI François

SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre

TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André

VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin

Absents ayant donné pouvoir :

ACOUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François)

ALBERTINI Pierre François (à

Geronimi Pierre Marie) ANTONIOTTI Serge (à Moracchini

Christian)

BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise)

BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre)

BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) CASAROMANI Marie Thérèse (à

Bruschini Pierre) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint)

GILLET VITTORI Stéphane (à Cognetti Turchini Catherine)

GUIDICELLI Mathieu (à Sargentini François)

GUIDICELLI Maria (à Soustre Frédéric) MARTINETTI Antoine (à Brignole

Franck)

ORSINI François (à Olmeta Pierre) PASOUALINI Gilles (Renucci

David) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) ROSSI Alexandre (à Tomasini

POLIDORI Michel (à Casanova

Jacques André)

SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste)

Absents:

ALBERTINI Lucie BERNARDI François Albert COSTA Lucien

CIATTONI Michel

FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard LECA Jacques

LESCHI Pierre

MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre

SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean VENTURINI Simon

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

#### LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE DE NOUVEAU CONVOQUE LE 05 AVRIL 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral n°33 en date du 20 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Vallée du Golo, de l'Aghja Nova, des Tre Pieve : Boziu, Mercurio et Rogna, du Niolu et de la commune de Bisinchi au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu l'arrêté n°2B 2021 0615 0001 en date du 15 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu de communes Pasquale Paoli,

02B-200073138-20240405-2024-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024 Publication: 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation DELIBERATION N 2024-018

Conformément au travail réalisé par le COPIL Compétences, le Président propose de préciser la compétence supplémentaire « développement culturel et sportif » comme suit :

- Etat des lieux des potentiels culturels intercommunaux et élaboration de programmes d'actions.
- Mise en place d'aide logistique et financière à la création et à la mise en place de manifestations culturelles, sportives ou caritatives de caractère traditionnel et d'intérêt communautaire.

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur les compétences supplémentaires de la Communauté de communes Pasquale Paoli.

### OUÏ l'exposé du Président,

Le conseil communautaire

**DECIDE:** 

Par 42 voix Pour

0 Contre

0 Abstention

2 Non-participations

- De modifier la compétence supplémentaire « développement culturel et sportif » comme suit :
  - o Etat des lieux des potentiels culturels intercommunaux et élaboration de programmes d'actions.
  - o Mise en place d'aide logistique et financière à la création et à la mise en place de manifestations culturelles, sportives ou caritatives de caractère traditionnel et d'intérêt communautaire,

Les signatures sont au registre-des-délibérations, Omessa, le 05/04/2024

Le Président, Franç

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240405-2024-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024 Publication: 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation DELIBERATION N 2024-018